conseil municipal de Levallois-Perret prit une décision analogue, arrêtant notamment que les écoles communales de Levallois-Perret seraient dirigées par des instituteurs laïques. Ces diverses délibérations furent immédiatement mises à exécution, et les instituteurs congréganistes durent évacuer les locaux affectés à leurs écoles.

Après la Commune, M. J. Ferry, qui avait été maintenu par M. Thiers, à la tête du département de la Seine, confirma la suppression de l'institution congréganiste dans ces différentes communes en nommant, le 29 mai 1871, un certain nombre d'instituteurs laïques communaux.

Ce ne fut que beaucoup plus tard que le supérieur général en exercice de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes demanda l'annulation de toutes ces décisions comme entachées d'excès de pouvoirs, en même temps que le rétablissement des frères directeurs et des frères adjoints dans la jouissance de leur traitement annuel, à dater du 1er janvier 1871, époque à laquelle le paiement leur en aurait été refusé, avec toutes autres conséquences de droit. Ce recours du supérieur général fut vivement appuyé par le préfet de la Seine, ainsi que par le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Le conseil d'Etat, auquel l'affaire a été soumise après une instruction qui s'est prolongée pendant plusieurs années, considérant qu'aux termes de la loi, c'est le préfet qui nomme les instituteurs communaux et les choisit soit parmi les instituteurs laïques, soit parmi les membres des associations religieuses voués à l'enseignement, et qu'il exerce ces pouvoirs sur le rapport de l'inspecteur d'académie, les conseils municipaux entendus; que les conseils municipaux dont il s'agit ne s'étaient pas bornés à donner un avis ou à exprimer un vœu, comme ils en avaient le droit aux termes des lois précités, sur l'organisation de l'instruction primaire dans leurs communes respectives, mais qu'ils s'étaient substitués au préfet en prenant des décisions à cet égard, qu'ils avaient donc excédé la limite de leurs attributions; — considérant, d'autre part, que l'annulation de leurs délibérations entraînait nécessairement celle de l'arrêté du maire de Paris, administrateur du département de la Seine, en date du 29 mai 1871, a prononcé en conséquence l'annulation des délibérations et de l'arrêté préfectoral précités, tout en rejetant les conclusions des frères des écoles chrétiennes tendant à obtenir leur maintien dans la direction des écoles communales et leur réintégration dans leur traitement, sauf à eux à se retirer devant l'administration à l'effet de faire ordonner les mesures que pourrait entraîner la décision du conseil d'Etat.

— M. Soulie, imprimeur à Paris, est traduit en police correctionnelle au sujet de la brochure du colonel Stoffel, intitulée : *La dépêche du 20 août 1870*. L'affaire viendra samedi prochain, 3 octobre.

— Hier, a eu lieu, à Chartres, l'exécution de Sylvain Poirier, l'auteur des cinq assassinats du Tertre, de Charbonnières et de Digny. M. de Paris, qui était arrivé la veille, a commencé à dresser l'échafaud vers deux heures et demie. Tout était terminé à trois heures, et l'exécuteur des hautes-œuvres arrivait à quatre heures à la prison. A la même heure, M. Périn, gardien-chef de la maison d'arrêt, pénétrait dans la cellule du coudamné qui dormait, étendu sur le dos. — Poirier, dit-il. Poirier s'éveilla et regarda d'un air hébété. M. Périn lui dit que son pourvoi et son recours en grâce étaient rejetés et qu'il fallait se préparer à mourir. Poirier ne répondit rien et se laissa habiller silencieusement. Alors entra l'aumônier qu'il écouta avec beaucoup d'attention et de piété. A cinq heures, la *toilette* était terminée. Pendant cette triste opération, Poirier n'avait pas donné un seul signe de faiblesse, écoutant silencieusement son confesseur. A cinq heures et quart, la voiture se mettait en marche. A cinq heures et demie, le couteau tombait. Le corps a été immédiatement inhumé dans le cimetière voisin de la porte Morand.

— Le courrier faisant le service des dépêches entre Dun-le-Roi et Bourges, a été volé avant hier dans la nuit. Les lettres et valeurs n'ont pu être retrouvées.

— On lit l'*Union du Midi* :

» Nous avons vu hier, dans les serres d'Alphonse Karr, un immense et ravissant bouquet ne mesurant pas moins de quatre mètres de circonférence.

» Les belles fleurs blanches qui le composaient étaient remarquables par leur fraîcheur et leur parfum.

» Quelques myosotis groupés avec un art parfait, formaient par leurs gracieux contours l'initiale H et la date du 29 septembre 1820. Une couronne de Comte, composée de tubéreuses en branches, surmontait l'inscription. L'idée était heureuse et l'exécution ne le cédait en rien à la conception.

» Nos lecteurs auront deviné sans peine que ce bouquet splendide est destiné à Mgr. le Comte de Chambord. »

— Sous peu de jours, Mme Adélina Patti chantera en français, pour la première fois à Paris, le rôle Valentine des *Huguenots*, au bénéfice des Alsaciens-Lorrains. Cette représentation est placée sous le patronage de Mme la maréchale de Mac-Mahon.

— On ne s'occupe à Vienne, en ce moment, que du retour des membres de l'expédition au pôle Nord. Ici, à l'étranger, on croira difficilement que ce retour ait pu soulever tant de passions politiques, et pourtant il en est ainsi. Les nationaux allemands ont cru devoir saisir cette occasion pour faire un étalage de pangermanisme outré, aidé qu'ils étaient du reste par les Prussiens, qui parlent et agissent de leur côté, comme si l'expédition avait été commandée par l'amiral prince Albert de Prusse.

Ce procédé n'a pas été du goût des populations allemandes; elles savent que ce sont des Autrichiens qui ont été envoyés là-bas, et que le nouvel empire germanique n'a aucun titre pour s'en glorifier, comme il a l'air de vouloir le faire.

Aussi, les principaux organes fédéralistes, tels que le *Vaterland*, de Vienne, et la *Politik*, de Prague, etc., n'ont pas manqué de critiquer l'attitude du parti paugermanique et de revendiquer pour l'Autriche seule le mérite de l'expédition.

La population toute entière a fait du reste un accueil enthousiaste à ces vaillants pionniers de la science.

— On mande de Dublin, au *Daily News* :

« Dublin, dimanche soir.

« Un sérieux accident de chemin de fer a eu lieu près de Dundalk hier samedi. Neuf personnes ont été grièvement blessées, et deux tuées. L'express, parti de Dublin à cinq heures, approchait de la station de Dundalk, avec cinq minutes de retard, lorsqu'il fut coupé, à un point de bifurcation, par le train venant de Greenore, qui marchait à toute vitesse. La locomotive de ce dernier vint frapper le wagon où se trouvait le chef de train et l'enleva à plusieurs pieds en l'air, le réduisant en morceaux, ainsi que le dernier compartiment d'une voiture de troisième classe. Le tender et la locomotive du train de Dublin sautèrent sous cet effroyable choc hors des rails, et ceux-ci furent arrachés sur une longueur considérable. Aux dernières nouvelles, le chef du train de Dublin est très grièvement blessé. Dix voyageurs sont également dans un état qui laisse peu d'espoir. Le nombre des personnes contusionnées est considérable. Le chauffeur et le mécanicien du train de Greenore sont tués. Cette effroyable collision est due à une erreur de signaux. Une enquête est ouverte. »

— LA FOLIE DE LA QUINCAILLERIE. — A l'hospice des aliénés de Prestwich (Angleterre), est mort, le 18 septembre, un malheureux dont la folie consistait à repousser toute nourriture et à ne vouloir manger que des objets absolument impropres à la digestion. Après sa mort, voici ce que l'autopsie a fait découvrir dans son estomac et ses intestins : 1,639 petits clous de cordonnier, appelés vulgairement caboches ; six grands clous de 4 pouces de long, 19 de 3 pouces, 8 de 2 pouces, 58 d'un pouce, 39 œillets métalliques, cinq vis de cuivre, 9 boutons du même métal, 20 morceaux de boucles, une épingle, 14 morceaux de verre, 10 cailloux, trois bouts de cordon, un morceau de cuir de 3 pouces de long, un fragment de plomb de 4 pouces, un poinçon portant la marque d'une fabrique américaine, en tout, 1,811 objets pesant ensemble onze livres anglaises et dix onces.

— INCENDIE ALLUMÉ PAR LA FOUDRE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, à trois heures et demie du matin, pendant l'orage, et, à ce qu'on suppose, par suite de la chûte de la foudre qui est tombée sur les bâtiments, un violent incendie s'est manifesté dans les ateliers de charbonnage des sieurs Perrousset et Saumel, situés rue de Reuilly, à Paris, et s'est étendu avec une effrayante rapidité sur toute la longueur. L'alarme ayant été donnée, les secours ont été envoyés de toutes parts. A cinq heures du matin, on était maître du feu et on avait réussi à préserver les maisons voisines sérieusement menacées, et dont la plupart des locataires avaient commencé à déménager leurs effets les plus précieux. Mais des ateliers qui occupaient tout l'espace compris entre la rue de Reuilly, la rue des Tourneurs et l'avenue Daumesnil, c'est à dire une superficie d'environ 10,000 mètres carrés, il n'en reste plus rien. Le dommage, évalué approximativement à 400,000 francs, est presque en entier couvert par les assurances. Mais cent cinquante ouvriers se trouvent sans travail. La moitié d'entre eux ont perdu leurs outils, ce qui constitue, en moyenne, pour chacun d'eux, une perte de soixante-quinze francs.

— Un journal des Côtes-du-Nord raconte un trait charmant de délicatesse féminine. La chose s'est passée dans le département.

Un jeune homme et une jeune fille, tous deux de famille pauvre, contractaient mariage il y a quelques jours.

Le futur était un brave ouvrier qui ne savait pas écrire. Quand on lui présenta l'acte il y signa d'une croix.

La jeune fille qui, malgré sa pauvreté, avait reçu une éducation convenable, y apposa également une croix, et comme une parente lui témoignait son étonnement à ce sujet : « Vouliez-vous, lui dit-elle tout bas, que dans cet acte solennel j'humiliasse mon mari en le plaçant dans un état d'infériorité vis-à-vis de sa femme ? Je ferai en sorte que bientôt il sache écrire. »

UN GRAND MALHEUR est arrivé vendredi vers huit heures du matin à Tarnal, au boulevard Léopold. L'éminent organiste de la cathédrale, M. Charles Mercier, qui s'y est fait construire une très jolie maison dont il commençait à jouir, faisait abattre un vieux poirier dans son jardin, et, avec sa complaisance ordinaire, il donnait un coup de main aux ouvriers. L'arbre tomba plus tôt qu'on ne s'y attendait, vint frapper M. Mercier au sommet de la tête et l'étendit sur le sol. On le releva sans connaissance.

Prêtre et médecins furent mandés et arrivèrent en toute hâte ; les soins les plus empressés furent prodigués au malheureux artiste, mais on ne parvint malheureusement pas à le rappeler à la vie. M. Mercier a succombé pendant la nuit, laissant sa jeune épouse et ses trois enfants dans le deuil et dans les larmes. Il n'avait que 47 ans.

— Le *Courrier de la Gironde* racontait, il y a peu de jours, l'épisode suivant de nos guerres d'Afrique :

Le [illegible] de la Chiffa, la veille du jour fixé pour le passage célèbre du col de la Mouzaïa. Il y avait un engagement acharné, terrible, entre les Français, d'une part, et les Arabes de l'autre. Le duc d'Orléans, commandant en chef, avait envoyé successivement plusieurs aides de camp porter des ordres ; un nouvel ordre devint urgent, par cela même que le combat devenait plus terrible. Il se retourna vers son état-major et demanda quel était celui dont le tour était venu de marcher.

— Moi, répondit le duc d'Aumale, en s'élançant.

Le prince jeta un coup d'œil sur le champ de bataille ; il vit à quel danger il allait exposer son frère.

Le duc d'Aumale avait à cette époque dix-huit ans ; c'était un homme par le cœur et un enfant par l'âge.

— Tu te trompes, d'Aumale, ce n'est pas à toi, dit le duc d'Orléans.

Le duc d'Aumale sourit ; il avait compris l'intention de son frère.

— Où faut-il aller et que faut-il dire ? répondit le jeune prince en rassemblant les rênes de son cheval.

Le duc d'Orléans poussa un soupir ; mais il sentit qu'on ne marchandait pas avec l'honneur, et que celui des princes est plus précieux que celui du commun des mortels. Il tendit la main à son frère, la lui serra fortement, et donna l'ordre qu'il attendait.

Le duc d'Aumale partit au galop, s'enfonça dans la fumée, et disparut au milieu de la bataille.

Son frère l'avait suivi des yeux tant que ses yeux avaient pu le suivre, puis il était resté le regard fixé sur l'endroit où il avait cessé de le voir. Au bout d'un instant, un cheval sans cavalier reparut. Le duc d'Orléans se sentit frémir des pieds à la tête. Ce cheval était du même poil que celui du duc d'Aumale.

Une idée terrible lui traversa l'esprit : c'est que son frère était tué, et tué en portant un ordre donné par lui !

Il se cramponna à sa selle, tandis que deux grosses larmes jaillissaient de ses yeux et roulaient sur ses joues pâlies.

— Monseigneur, dit alors une voix à son oreille, Monseigneur, il a une chabraque rouge !

Le duc d'Orléans respira à pleine poitrine. Le cheval que montait son frère avait une chabraque bleue.

Néanmoins, il se retourna et jetant ses bras autour du cou de M. de Chabaud-La Tour, qui venait de parler ainsi, il lui dit : « Merci ! »

Dix minutes après, le duc d'Aumale, sain et sauf, après s'être acquitté de son message avec le courage et le calme d'un vieux soldat, était de retour près de son frère.

Progrès de l'Art **DENTAIRE.**
Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs. **Edouard Verbruggche**, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges, *8, rue de l'Hospice*, 8, ROUBAIX
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière, 4.
NOTA. Ces dentiers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents flancelantes. — SUCCÈS GARANTI.

Nouvelles du soir

On écrit de Paris, 30 septembre, matin :

En vue de la séance de la commission de permanence qui doit avoir lieu demain, les membres républicains de la commission se réunissent aujourd'hui chez M. Jules Simon.

Aujourd'hui également a lieu, rue de la Sourdière, une réunion de tous les membres de l'Union républicaine présents à Paris.

Les deux réunions s'occuperont des questions qui seront posées demain au gouvernement.

Parmi ces questions, on cite déjà les suivantes :

M. Edmont Turquet demandera des explications sur les entrayes apportées au droit de réunion et à la liberté de l'instruction primaire, et invitera le gouvernement à faire connaître le résultat de l'enquête qui a dû être faite sur le discours prononcé à La Roche-sur-Jon par M. le capitaine de Mun.

M. de Maly interrogera le gouvernement sur la fermeture des Chambrées dans le département de Vaucluse, et sur les événements dont plusieurs villes du Midi ont été le théâtre.

On parle aussi d'une question au sujet de l'élection de Maine-et-Loire.

M. le général de Cissey représentera M. le ministre de l'intérieur, dont l'absence doit se prolonger jusqu'au 10 octobre.

Le bruit court que les républicains songent à s'abstenir dans l'élection du Pas-de-Calais.

Petite bourse du soir, sans affaires.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Joural de Roubaix*).

Marseille, 29 septembre. — *Affaires des arrestations illégales.* — La première affaire appelée à l'audience du matin est celle d'Amphoux, âgé de 48 ans, entrepreneur de bâtiments. Amphoux est accusé de détention de munitions de guerre. Après quelques mots de son défenseur, il est condamné à 16 francs d'amende.

Deuxième affaire : Oliva, 56 ans, maçon ; même accusation. Oliva est condamné à 1 franc d'amende.

Troisième affaire : Fontanié, 33 ans, conducteur de travaux publics. Il est accusé d'avoir arrêté, le 7 septembre 1870, à la tête d'une bande armée, la femme Lombard, marchande de melons, qu'il conduisit à la préfecture. L'accusé nie formellement le fait. Trois témoins sont entendus, parmi lesquels, la femme Lombard, qui désigne positivement Fontanié comme l'auteur de son arrestation. Le capitaine Colonna, substitut du commissaire du gouvernement, soutient l'accusation.

Il conclut à l'application de la loi. Me Chabriniac présente la défense de Fontanié ; celui-ci ne cesse de pleurer tout le temps des plaidoiries. Après un quart d'heure de délibération, le conseil prononce son jugement. Fontaine est condamné à 2 ans de prison. Il n'y a pas eu de séance l'après-midi.

Perpignan, 29 septembre, soir. — *Affaire Pia.* — A l'audience d'hier, Salettes, Carrère et Kremer ont nié avoir opéré des arrestations.

Dans la séance d'aujourd'hui, Pey, adjudant-major de la garde nationale, dit qu'il s'est rendu à Pia sur l'ordre du préfet. Il nie avoir opéré des arrestations et avoir envahi le café *Amanrich* sur l'ordre de Kremer et de M. Massé juge d'instruction.

Bails, accusé de faits identiques, les nie également.

Clergue et Menault répondent négativement à toutes les questions qui leur sont posées.

Prax nie la tentative d'homicide et les menaces de mort dont on l'accuse.

Parmi nie avoir opéré des arrestations.

Arris, ancien franc-tireur, nie avoir frappé le vicaire.

Jembert, ancien capitaine d'artillerie de la marine, dit qu'il est allé à Pia sur l'ordre du préfet.

Tous les autres accusés nient les faits relevés contre eux par l'accusation.

L'audience est levée à 6 heures 1/4.

LA GUERRE CARLISTE.

Madrid, 28 septembre, 11 h. 16 matin (arrivée le 29 à 9 h. 1/2 soir). — La bande de Cucala a repassé la rivière Jucar. Elle revient dans la province de Valence pour échapper aux troupes qui la poursuivent.

Moriones a gardé pendant trois jours ses positions à Beroisain, sans être attaqué de nouveau.

La dépêche carlistе annonçant la prise d'Arcoy est complètement fausse.

Madrid, 28 septembre, 7 h. soir (arrivée le 29 à 9 h. 1/2 soir). — La brigade Bujards poursuit Cucala, qui est arrivé à Ayora après 18 heures de marche forcée. Le colonel carliste Montoya a été tué dans le combat du 23 au Carrascal.

Madrid, 28 septembre, m. (Arrivée le 29, soir). — Des dépêches particulières annoncent que 22 bataillons carlistes ont attaqué vendredi les positions de Moriones à Beroisain, près de Tafalla. Après un sanglant combat, les carlistes auraient été repoussés sur toute la ligne. Leurs pertes seraient considérables. Ils auraient été obligés de demander des médecins à l'armée libérale.

Santander, 29 septembre. — (Voie anglaise). Les canonnières allemandes, avant de se rendre à Ferrol, iront à Bayonne conduire le consul Allemand.

Madrid, 29 septembre, 4 h. soir. — Il se confirme que Cucala et Lozano sont vivement poursuivis et que leurs bandes sont complètement disperses.

Le général Jovellar remplace le général Pavia dans le commandement de l'armée du centre.

Le général Gandara commande la Vieille-Castille.

Le général Pieltain est nommé commandant en chef du deuxième corps de l'armée du Nord.

Madrid, 29 septembre, soir. — Les carlistes, sous les ordres de Villalain, ont été complètement mis en déroute aux environs d'Alcocev, province de Guadalajara; leurs pertes sont considérables. La bande est réduite à 400 hommes.

Don Alphonse a fui de la province de Valence dans la direction de Ternel: des colonnes le poursuivent activement.

COMMERCE

Havre, 30 septembre.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché très calme, sans changement, prix soutenus.

Liverpool, 30 septembre.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau Desbonnets.)

Ventes 15,000 b. Marché soutenu,

New-York, 30 septembre.

(Dépêche de MM. Schlagdenhauten et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Coton 16 3/8 soit 1/8 de hausse.

Avis divers

BORDEAUX, 27 septembre. — *Laines.* — Les laines recherchées par la filature et par la spéculation, obtiennent des prix de plus en plus élevés.

Ventes : 79 b. Buenos-Ayres, de 172 fr. 50 à 203 fr.; 13 b. Monte-Video, 237 fr. 50; 7 b. dito, de 140 fr. à 230 fr.; 31 b. dito, 237 fr. 50; 6 b. agneaux, à 260 fr.

HAVRE, 29 septembre. — *Cotons.* — La faiblesse que l'on signale, par le câble, sur les marchés du Sud de l'Amérique et l'augmentation de recettes ont de nouveau refroidi notre marché, sur place, et il ne s'est traité aujourd'hui que quelques lots pour la filature, avec les prix faciles et irréguliers. On a fait, entre autres, des Georgie à assez bon marché. — A terme, on avait payé 93 fr. 50 hier soir pour du Louisiane janvier à mars, mais on aurait pu faire probablement à 93 fr. aujourd'hui, et les mois plus rapprochés, y compris septembre, ont été offerts à ce prix, sans qu'il paraisse y avoir acheteurs autrement qu'à 92 fr. 50, ou même à 92 fr.

Les ventes à quatre heures vont à 986 b.

Laines. — On reste soutenu dans la parité des prix de l'enchère, avec quelques petites affaires, et il a été fait 43 b. B.-Ayres suint, de 190 à 202 fr. 50.

LONDRES, lundi. — *Coton* : Marché très calme, et depuis samedi, on n'a noté que 700 b., aux cours précédents. A livrer, on a fait du good fair Tinnevelly, octobre-novembre, à 5 5/8.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE.

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ.
Musicien au 63e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans de l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse et en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morelle-Bourgeois ; Léon Daxhou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Ce, 26, Place Vendôme, à Paris.

DENTS ET DENTIERS
PERFECTIONNES
facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.
Succès garanti.
DENTS et DENTIERS, système américain
SANS RESSORTS
Spécialité pour la conservation des dents malades par la matiscation.
HALLER-ADLER
DENTISTE
66, *rue d'Angleterre, LILLE*

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon
noire en écrivant, n'agissant pas sur les plumes, n'épaississant point.
Nouvelle Encre violet noir
coulant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers

Dépôt à la *Librairie Alfred Reboux*.

GUÉRISON INSTANTANÉE
EAU ANTINÉVRALGIQUE
MICHEL
PARIS
NÉVRALGIES (faciales.) MIGRAINES (non gastralgiques,) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées)
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur **très-agréable et complétement inoffensive**; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les **douleurs cessent à l'instant même**; elle prévient aussi les crises d'**EPILEPSIE** et les attaques d'**APOPLEXIE**. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de **MÉDECINS** et de **PHARMACIENS** qui, souvent, ont pu constater l'**efficacité extraordinaire** de ce produit.
L'**Inventeur a choisi le meilleur mode de CONVICTION** en laissant chez les **Dépositaires Spéciaux**, des flacons destinés à **guérir instantanément dans la Pharmacie.** — *Flacon simple*: Prix, 4 fr. — *Flacon contenance triple*: Prix, 10 fr.
Dépôt à Roubaix, Pharmacies COILLE et MONTAIGNE.